

Compte rendu de la séance 08 Septembre 2015

L'an deux mil quinze, le 08 septembre, le conseil municipal de la commune de SAINT LOUIS EN L'ISLE, dûment convoqué le 18/08/2015, s'est réuni en session ordinaire, à la MAIRIE DE SAINT LOUIS EN L'ISLE, sous la présidence de M. MASSIAS Jean-Luc, Maire.

Présents :

M. MASSIAS Jean-Luc, Maire
M. ROBERT Jean-Luc, Mme LYOEN Marie-Yvonne, Mme THURMEL Frédérique, adjoints
Mme GOUEYTHIEU Sabine, Mme MICHALCZYK Catherine, M. ROUX Vincent,
M. FEYNIE Daniel, M. PASQUET Serge, M. IMBEAUX Michel, conseillers.

Absente excusée : Mme GIRAUD Séverine

Secrétaire de séance : M. ROUX Vincent

Ouverture de la séance : 20h30

Levée de la séance : 22h30

Monsieur le Maire, ouvre la séance en présentant l'ordre du jour et demande aux membres du conseil de se prononcer sur le précédent compte rendu de la séance.

Il est adopté à l'unanimité.

1. DÉLIBÉRATIONS RATTACHÉES À LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

➤ *Embauche d'un agent d'entretien en contrat CAE pour 1 an*

L'agent dont le conseil municipal souhaitait renouveler son contrat CAE ne peut pas être reconduit (décision de pôle emploi). De plus, celui-ci est en arrêt d'accident de travail jusqu'à la fin de son contrat.

Afin de palier à la surcharge de travail, il est nécessaire de recruter une autre personne, dans les mêmes conditions.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter une nouvelle personne dans les conditions suivantes :

Durée d'embauche : 12 mois

Nombre d'heures : 20h par semaine

Type de contrat : CAE-CUI

Rémunération : SMIC

➤ *Participation au fonctionnement des écoles pour les enfants de ST LOUIS scolarisés à MUSSIDAN*

La participation demandée est de 500€ par enfant et pour l'année scolaire 2014/2015.

Le conseil municipal accepte de participer aux frais de scolarisation pour l'enfant concerné qui bénéficie de la dérogation de la part du Maire.

2. DELIBERATIONS

➤ **Renforcement lignes EDF sur « Madillac » avec enfouissement des lignes de téléphonie**

Le coût des travaux s'élève à 6 089.80 € TTC.

Une convention de maîtrise d'ouvrage doit être établie avec le SDE 24 et ORANGE pour la réalisation des travaux.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer la convention, approuve les plans et devis estimatifs des travaux, prévoit la somme au budget 2016 accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le SDE24 et autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au bon accomplissement de l'opération.

➤ **Paiement de congés annuels pour cause de fin de contrat : MICHEL Pascal**

Suite à l'arrêt de travail de M. MICHEL qui court jusqu'à la fin de son contrat de travail, la commune à l'obligation de payer les congés annuels qui n'ont pas pu être pris.

Le conseil municipal accepte de payer les congés annuels restants de M. MICHEL pour cause de force majeure.

➤ **Dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée (ADAP) sur les établissements recevant du public (ERP) de la commune**

L'ADAP permet de réaliser l'accessibilité des bâtiments suivants :

- Foyer rural
- Stade de foot avec son vestiaire
- Eglise
- Ecole
- mairie

Le conseil municipal valide la demande d'approbation de l'ADAP, autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette démarche, approuve la durée de l'ADAP à 3 ans pour réaliser les études et les travaux.

➤ **Révision annuelle du Loyer de Mme MALETERRE Lucienne**

Le contrat se recalcule selon la formule suivante à la date anniversaire du contrat de location :

$$\frac{\text{Loyer actuel} \times \text{tx indice de référence du 4}^{\text{ème}} \text{ trimestre des loyers 2014}}{\text{Tx de référence des loyers du 4}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2013}}$$

$$\text{Soit : } \frac{337.22 \text{ €} \times 125.29}{124.83} = 338.46 \text{ €}$$

Le Conseil Municipal fixe le loyer de Mme MALETERRE à 338.46 € à compter du 1^{er} septembre 2015.

➤ **Virement de crédit pour l'achat de l'équipement du vidéoprojecteur de l'école**

Cpte 21831 : + 410€

Cpte 23151 : - 410€

➤ **Virement de crédit support vidéoprojecteur pour l'école**

Cpte 2184 : + 80€

Cpte 23151 : - 80€

➤ ***Virement de crédit pour l'achat d'un râtelier vélo pour l'école***

Cpte 2188 : + 80€

Cpte 23151 : - 80€

➤ ***Redevance d'occupation du domaine public par ERDF***

Pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants, le montant dû par ERDF en 2015 s'établit ainsi qu'il suit :

- Montant 2014 :	195.00 €
- Taux d'augmentation de l'index ingénierie	1.04 %

MONTANT 2015 **197.02 € arrondi à 197 €**

➤ ***SDE 24 : adhésion au service énergies***

L'adhésion au service énergies du SDE 24 permettra de connaître la situation énergétique de l'ensemble du patrimoine communal et d'accompagner la mairie dans sa démarche de maîtrise des consommations énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre.

La communauté de communes souhaite accompagner la commune dans cette démarche. A ce titre, elle prendra en charge le montant annuel de notre adhésion pour les 5 ans à venir.

Le conseil municipal souhaite adhérer au service énergies du SDE 24 et autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

➤ ***CCMP : autorisation d'adhérer au futur syndicat mixte fermé du « Pays de l'Isle en Périgord » : complément de l'intérêt communautaire pour la Communauté de Communes du Mussidanais en Périgord (CCMP)***

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la CCMP souhaite adhérer au futur syndicat mixte fermé du « Pays de l'Isle en Périgord » qui permettra une étendue de l'intérêt communautaire notamment à savoir :

- Au niveau du bloc de compétences « aménagement de l'espace »
- Au niveau du bloc de compétences « actions et développement économique »
- Au niveau du bloc de compétences « politique du logement et du cadre de vie »

Il procède à la lecture du projet des statuts du futur syndicat.

Le conseil municipal autorise la communauté de communes du Mussidanais à adhérer au futur syndicat fermé du « Pays de l'Isle en Périgord »

➤ ***SIAEP : rapport sur prix et la qualité de l'eau***

Monsieur le Maire présente, pour l'exercice 2014, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP de MUSSIDAN.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

➤ ***SIAEP : rapport annuel du président sur l'activité du SIAEP***

Monsieur le Maire présente, pour l'exercice 2014, le rapport annuel sur l'activité du SIAEP de MUSSIDAN.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

➤ ***Instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires***

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que les employés peuvent être appelés parfois à réaliser des travaux supplémentaires et qu'en l'absence de délibération, ceux-ci ne sont pas autorisés.

Ces travaux supplémentaires peuvent, au choix de l'autorité territoriale :

- Faire l'objet, en tout ou partie, d'une récupération en temps de repos
- Etre rémunérés sous forme d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

La compensation des travaux supplémentaires doit préférentiellement être réalisée sous forme d'un repos compensateur ; à défaut, elle donne lieu à indemnisation.

Le conseil municipal décide d'instaurer l'IHTS à compter de l'année 2015 pour le personnel titulaire sachant que les heures rémunérées se régleront uniquement si l'agent ne peut pas les récupérer.

3. ARRÊTE

➤ *Heures de Mme PASQUET Nathalie*

Cause : réunions risques professionnel pour élaboration du document unique

Nombre de réunions : x 3

Durée des réunions : 2h et une de 1h

Les réunions relatives aux risques professionnels se déroulent en dehors des heures de travail de Mme PASQUET afin de ne pas entraver le bon déroulement de son travail (confection et service des repas des écoliers).

Mme PASQUET n'a pas la possibilité de récupérer ces heures travaillées en plus.

La commune rémunèrera donc 5h d'heures complémentaires.

4. AMENAGEMENT DU BOURG

- *ATD* : projet d'aménagement du carrefour du bourg - rappel des diverses contraintes

5. LE POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

- *Travaux*: Jean-Luc ROBERT s'est occupé de faire réaliser des devis pour la réfection des peintures extérieures du bâtiment.

- *Horaires du personnel de l'école* ont été modifiés.

Des réunions sont programmées pour les risques professionnels

- *Réunions relatif aux risques professionnels sont programmées pour l'ensemble du personnel communal*

- *TAP*

6. INFORMATIONS DIVERSES

- *Convention de partenariat pour utilisation de salles communales*

- Convention avec AURORE YOGA&ZUMBA

La salle du Foyer Rural est mise à disposition de septembre 2015 à août 2016 tous les jeudis soir pendant 42 semaines de 20h00 à 21h00.

Une participation financière de 5€ par séance est demandée.

- Convention avec Marie ROBICHE

Une convention est envisagée. La commune va se rapprocher de Mme ROBICHE.

➤ ***Véloroute voie verte***

La voie verte est appréciée des cyclistes. On constate une augmentation de la fréquentation. Une réflexion est à mener pour sécuriser la voie verte lors du passage sur la commune.

➤ ***achats***

Miroir pour les Loges

Panneaux : gaz, point d'eau pour les pompiers, eau potable

➤ ***Commission de sécurité pour le Foyer Rural***

Visite tous les 5 ans.

Avis favorable de la commission.

➤ ***Renforcement électricité à « Madillac »***

Délestage par une pose de transformateur aux « Cadets » et délestage par le transformateur du Bourg.

En même temps que les travaux, les lignes téléphoniques seront enterrées.

➤ ***Révision des tarifs du cimetière***

50 € pour une place de 3 m²

100 € pour une place double de 6 m²

Durée : 30 ans

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs.

**RECAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES
AU COURS DE LA SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2015**

N° des délibérations	Objet	décision
2015-0906	<i>Délibération rattachée à la réunion du CM du 09 juin 2015</i> SIVOS : Prise en charge financière de la navette (circuit n°8) à compter de la rentrée scolaire 2015/2016	OK - pour les enfants résidant sur la commune de SAINT LOUIS EN L'ISLE et fréquentant l'école primaire - Le SIVOS devra nous faire parvenir une liste des bénéficiaires pour la facturation
2015-0906-8	<i>Délibération rattachée à la réunion du CM du 09 juin 2015</i> Embauche d'un agent d'entretien	OK pour LYOEN Richard CONTRAT CAE 20h/semaine Au SMIC 1 an
2015-0809-1	SDE 24 Renforcement Madillac + enfouissement des lignes téléphone	OK
2015-0809-2	Contrat d'objectif 2014 Demande subvention pour rénovation mairie et sanitaire PMR	Subvention : 6 086€ Le CM autorise le Maire à effectuer les démarches
2015-0809-3	Paiement des congés annuels pour cause de fin de contrat MICHEL Pascal	OK : 679.48 € à régler en plus
2015-0809-4	ADAP sur : - Foyer rural - Stade - Eglise - Ecole - Mairie	OK ADAP sur 3 ans Le CM autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à l'ADAP
2015-0809-5	Révision annuelle loyer Mme MALETERRE	Loyer passe de 337.22 € à 338.46 € A compter de septembre 2015
2015-0809-6	Mairie de Mussidan Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Mussidan	OK pour Lisa VICECONTI année scolaire 2014/2015
2015-0809-7-3	Virement de crédit n°1 Equipement vidéoprojecteur école	Cpte 21831 : + 410.00€ Cpte 23151 : - 410.00€

2015-0809-8-2	Virement de crédit n°2 Support vidéoprojecteur	Cpte 2184 : + 80.00€ Cpte 23151 : - 80.00€
2015-0809-9-1	Virement de crédit n°3 Râtelier école	Cpte 2188 : + 80.00€ Cpte 23151 : - 80.00€
2015-0809-10	ERDF : redevance 2015	197€
2015-0809-11	SDE 24 : adhésion au service énergies	OK Le CM autorise le Maire à signer la convention
2015-0809-12	CCMP : autorisation d'adhérer au futur syndicat mixte fermé du « Pays de l'Isle en Périgord » : complément de l'intérêt communautaire pour la Communauté de Communes du Mussidanais en Périgord (CCMP)	OK Le CM autorise la CCMP à adhérer au futur syndicat du Pays de l'Isle en Périgord
2015-0809-13	SIAEP : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable	Le CM prend acte du rapport 2014
2015-0809-14	SIAEP : rapport d'activités annuel du président	Le CM prend acte du rapport 2014
2015-0809-15	Instauration de l'IHTS	Le CM l'instaure à compter de l'année 2015

**LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS
AU COURS DE LA SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2015**

MEMBRES DU CONSEIL	SIGNATURE	CAUSE EMPÊCHEMENT DE SIGNATURE
MASSIAS Jean-Luc		
ROBERT Jean-Luc		
LYOEN Marie-Yvonne		
THURMEL Frédérique		
GOUEYTHIEU Sabine		
GIRAUD Séverine		Excusée
ROUX Vincent		
IMBEAUX Michel		
FEYNIE Daniel		
PASQUET Serge		
MICHALCZYK Catherine		